

Nombre de membres : L'an deux mille quatorze, le vingt quatre février à 19 h 00, les membres du conseil communautaire de la « Communauté de Communes des Côtes de Combrailles », dûment convoqués le 18 février 2014, se sont réunis à Combronde sous la présidence de Michel CHAMALET, Président.

En exercice : 28
Présents : 27
Votants : 27

Etaient présents : BOURBONNAIS JC, LAUBIE D, GADET M, PIGNEUR Y, LAMBERT B, LANORE R, TARDIF F, LAMOUREUX R, CAILLET P, CHAMALET M, CHOMET L, GUILLOT S, COHADE G, CHANEBOUX D, TARDIF JF, FALEMPIN A, MOMPIED JP, SECOND JF, MOREL P, FAVODON B, DEFOSSE M, MUSELIER JP, JACQUART E, SIMON M, CHARBONNELP, LAMAISON MH, DEAT M.

Excusés : ACCAMBRAY P, PEYNET L, BERTHE A, AGEE M.

Secrétaire de séance : Daniel CHANEBOUX

Présents ne prenant pas part au vote : DREVET Y, GEORGES D, PRAS S, LABOISSE D, CHANIER R, GRANET S, GOUBAY P, AUBIGNAT M, BERAUD N.

- **Désignation d'un Secrétaire de séance : Monsieur Daniel CHANEBOUX**
- **Approbation du compte-rendu du dernier conseil communautaire : sans objet**
- **Signatures par délégation :**
 - Voirie : Saint- Myon - travaux de voirie –Caniveau Rue du Clos - EUROVIA : 2 546,00 €HT
 - Véhicule de Service (ex portage de repas) 140 000 km : devis pour changement vanne EGR, Garage Morand pour 376,53 € HT
 - Micro crèche : surface supplémentaire de dalle pour être en conformité avec les normes relatives aux aires de réception des jeux pour enfants – Entreprise DUBOSCLARD pour 6 767,50 € HT
 - SEGILOG – Installation et paramétrage paie supplémentaire – 370 € HT
- **Ajout de point à l'ordre du jour**
 - Micro Crèche - avenant n°1 au lot VRD pour la fourniture et la pose de sols souples sur enrobé
 - Micro Crèche – avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre, remplacement mission EXE par VISA
 - Etude de faisabilité et de programmation pour la création d'une cuisine centrale intercommunaleAjout de trois points à l'ordre du jour : adopté à l'unanimité

MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE

- **Présentation de Stéphanie MIOLANE (bibliothécaire)**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1. Evolution des dépenses d'entretien et de fournitures de voirie (60 633 et 61 523)

BP 2013	Indice d'évolution	BP 2014
65 500 €	Indice prix dépenses communales soit + 0,4 %	65 800 €

Panier du maire T2 2013 (136.6) / T2 2012 (136)

Rappel des charges transférées en 2007 puis 2011 au titre « dépenses externalisées » : 21 900 €.

2. Evolution de la masse salariale (hypothèses de travail)

➤ Evolution de la masse salariale 2014 (chapitre 012 hors mise à disposition de personnel voirie)

Année	Masse salariale brute	Aides au fonctionnement (Leader + ou CAE)	Remboursement sur personnel mise à disposition au profit de tiers	Masse salariale nette
BP 2012	294 000 €	3 800 €	8 400 € + 3 540 €	278 260 €
BP 2013	349 160 €	11 512 €	16 800 € + 3 540 €	317 308 €
BP 2014	374 700 €	5 451 € (CAE) 12 000 € (Leader)	17 000 € (RH) 3 540 (ACMO)	336 080 € (+ 5,9 %)

➤ Service « moyens humains » mutualisé (+0,5 ETP)

Pour mémoire, un service « moyens humains » mutualisé, géré par la communauté de communes, a été créé entre la Communauté de Communes, le CIAS et la commune de Combronde.

Il est aujourd'hui composé de 2 personnes pour un temps de travail total de 2 ETP.

La commune de Combronde participe à hauteur de 0,25 ETP, et le CIAS à hauteur de 0,25 ETP.

Conformément à la décision du conseil communautaire du 19 décembre 2013, le service « moyens humains » a été renforcé (+ 0,5 ETP) à partir du 1 janvier 2014 (+ 17 000 € annuel).

➤ Emploi aidé CAE – Agent de bibliothèque

Le 19 décembre, le conseil communautaire a approuvé la création d'un emploi aidé d'agent de bibliothèque à compter du 01 février 2014 (sous forme d'un contrat CAE).

Le cout net de l'emploi aidé sur 2014 s'élève à 8 530 €

➤ Glissement Vieillesse Technicité

L'augmentation de la masse salariale liée aux évolutions statutaires (avancements de grades et d'échelons) représente : 9 900 € (soit 2,9 %)

➤ Financement du poste d'agent du patrimoine (deuxième semestre 2014)

Pour mémoire le conseil communautaire du 11 mars 2013 avait approuvé le recrutement d'un adjoint du patrimoine à hauteur de 20/35ème pour des missions d'inventaire et de catalogage du fonds patrimonial mis à disposition par le de SIET. Pour mémoire, le poste bénéficiait d'une aide LEADER jusqu'au 30 juin 2014.

Le budget 2014 a été construit en prenant en compte le poste jusqu'à la fin de l'année. Le Conseil communautaire sera saisi de l'avenir de ce contrat au deuxième trimestre 2014.

➤ Renfort accroissement temporaire d'activités pour l'ouverture médiathèque

Emplois non permanents non renouvelés en 2014 : -10 100 € (près de 8 000 documents).

➤ Le transfert du poste de chargé de mission social au sein du CIAS à compter du 01 juillet 2013. : - 9 000 €

3. Remboursement au profit des communes pour la mise à disposition de personnel et moyens matériel au titre de la compétence voirie (indice de prix des dépenses communales)

De manière conventionnelle, le montant du remboursement aux communes concernant les mise à disposition de matériel et d'agents pour l'entretien de la voirie est indexée sur l'indice de prix des dépenses communales, appelé « panier du maire ».

Sur la base des derniers indices connus, l'augmentation devrait s'établir vers + 0,4 % (Base T2 2013 / T2 2012).

Montant 2013 des remboursements de mise à disposition pour la compétence voirie : 229 762 €

Estimation des montants 2014 des remboursements pour la compétence voirie : 230 681 €

4. Fonctionnement médiathèque (année complète)

CH	Article	Libellé	BP 2013	CA2013	BP 2014	commentaires
011		Charges à caractère général	45 400,00	21 493,12	47 340,00	
	6042	Achats de prestations de services	- €	1 865,76 €	2 150,00 €	2013 dépoussiérage 1 prestation parquet entretien complete 2 150 € à
	60611	Eau et assainissement	300,00 €	- €	300,00 €	300 € me semble correct
	60612	Energie - Electricité	2 100,00 €	290,16 €	5 000,00 €	
	60622	Carburants	600,00 €		420,00 €	poste à diminuer 70 € X 6 = 420 €
	60623	Alimentation	100,00 €	107,76 €	100,00 €	imputation réception 6257
	60631	Fournitures d'entretien	600,00 €	1 166,46 €	700,00 €	à voir usage public + stock conséquent 300 €
	60632	Fournitures de petit équipement	4 300,00 €	1 735,77 €	1 800,00 €	
	60636	Vêtements de travail	100,00 €	71,52 €	100,00 €	à voir si autres besoin
	6064	Fournitures administratives	1 000,00 €	3 733,62 €	2 000,00 €	Fournitures administratives + fournitures spécifiques médiathèque (film, ...)
	▶ 6065	Livres, disques, cassettes, (médiathèque)	17 500,00 €	6 086,69 €	17 500,00 €	
	611	Contrats de prestations de services avec des entreprises	5 200,00 €		1 000,00 €	chaudiere 160 € estimatif Ac2s extincteur 100 € vu devis TPMC
	6135	Locations mobilières copieur	1 500,00 €		500 €	estimatif large voir P1bis
	6156	Maintenance	4 400,00 €		3 110,00 €	
		Maintenance chaudière et extincteur			260,00 €	
		Hebergement et maintenance logiciel gestion Orphee	- €		2 500,00 €	attente devis c3rb 2014 100 €
		Maintenance ascenseur	- €		350,00 €	ascenseur 350 € vu avec AAscenseur
		Maintenance informatique	- €			
	61522	Bâtiment		360,00 €	500,00 €	lavage vitres
	616	Primes d'assurances	2 000,00 €	82,86 €	800,00 €	
	6182	Documentation générale et technique		390,00 €	600,00 €	
	6184	Versements à des organismes de formation	- €		1 000,00 €	Compléments de formation oprhée
	6185	Frais de colloques et séminaires	- €		1 000,00 €	
	6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00 €	205,71 €	500,00 €	2013 invitations
	6233	Foires et expositions	- €		1 000,00 €	
	6236	Catalogues et imprimés	1 500,00 €		500,00 €	
	6237	Publications		172,52 €	400,00 €	2013 tickets
	6256	Missions	1 000,00 €	599,64 €	1 000,00 €	
	6257	Receptions	- €	2 958,23 €	1 500,00 €	buffet2013 + alimentation non individualisé envoi des invitations 90,28 €
	6261	Frais d'affranchissement	200,00 €		150,00 €	
	6281	concours divers prix louis gachon		10,00 €	10,00 €	
	6288	autres services extérieurs		401,74 €		Nettoyage mediathèque
		Taxes foncières			1 500,00 €	
	6262	Frais de télécommunications	2 000,00 €	1 254,68 €	2 200,00 €	mise en service 2013 2200€ maxi 2014
012		Charges de personnel et frais assimilés	54 380,00 €	47 491,16 €	73 598,59 €	
	6218	Autre personnel extérieur	- €			
	6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	190,00 €	166,75 €	267,20 €	
	6336	Cotisations au CDG63 et CNFPT	720,00 €	633,24 €	790,58 €	
	6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	120,00 €	100,02 €	162,00 €	
	63512					
	6413	Personnel non titulaire	37 900,00 €	33 322,22 €	41 618,17 €	
	64168	Emplois d'insertion			12 387,98 €	
	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	11 300,00 €	9 910,08 €	12 630,69 €	
	6453	Cotisations aux caisses de retraite	1 450,00 €	1 226,27 €	2 028,92 €	
	6454	Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c.	2 500,00 €	2 132,58 €	3 513,05 €	
	6455	Cotisations pour assurance du personnel	- €			
	6456	Versement au F.N.C. du SF	- €			
	6458	Charges sécurité sociale prévoyance	- €			
	6474	Versements aux autres oeuvres sociales	- €			
	6475	Médecine du travail, pharmacie	200,00 €		200,00 €	
		TOTAL DES DEPENSES	99 780,00 €	68 984,28 €	120 938,59 €	
74		Dotations, subventions et participations	7 030,00 €	404,00 €	25 970,00 €	
		Aide CAE	5 880,00 €		5 400,00 €	
	7477	Europe mis en place fonds			20 000,00 €	totalité sub leader
	7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	750,00 €	404,00 €	500,00 €	Abonnements, photocopies, retards
	70872	Remboursement de frais par les budgets annexes	400,00 €		70,00 €	pour 2013 4 agents à prix famille 14 € soit 56 €
		TOTAL DES RECETTES	7 030,00 €	404,00 €	25 970,00 €	
						-94 968,59

5. Participations aux organismes de regroupement, subventions, cotisations – adhésions,.....

	DEPENSES	CA 2013	BP 2014	Commentaire
6554	Cotisations aux organismes de regroupement	879 801,41 €	897 626,73 €	
	SBA TEOM	834 905,04 €	851 642,00 €	
	SMADC Contribution Générale	17 166,94 €	17 712,27 €	+ 2 % proposée à l'AG du SMAD
	Office de Tourisme Intercommunautaire	19 066,58 €	18 442,46 €	Selon AG du SMAD du 24 janvier
	Fonds de Mutualisation A89	8 341,09 €	9 400,00 €	Produit CET x taux voté par le Comité Syndical. taux 2012/2013 = 0,6 %
	SIEG Eclairage publique	321,76 €	430,00 €	
	SMAD Tapis rouge /SMAD projet création musicale			
6574	Subvention de fonctionnement et aux organismes de droit privés	14 197,00 €	19 400,00 €	
	Subventions Façades / Habiter mieux	5 197,00 €	10 400,00 €	10 dossiers à 800 € Habiter mieux + 3 dossiers engagés en 2013
	Concordia chantiers bénévoles			
	Ecole de musique	9 000,00 €	9 000,00 €	
6281	Concours divers (cotisations...)	21 415,95 €	21 426,59 €	
	ARDTA	500,00 €	500,00 €	
	AMF	578,16 €	588,80 €	
	CAUE 63	700,00 €	700,00 €	
	CEE 63	1 032,97 €	1 100,00 €	
	Mission Locale Limagne	9 482,00 €	9 600,00 €	
	Plateforme Initiative Locale	200,00 €	200,00 €	
	SMADC Informatique	4 775,98 €	5 077,49 €	
	SIET Brayauds et Combrailles	3 500,00 €	3 500,00 €	
	AGSGV	636,84 €	700,00 €	
	Mobil emploi	0,00 €	1 000,00 €	Bilan d'activités non reçu en 2013
	Association Louis Gachon Médiathèque	10,00 €	10,00 €	
	Agriremplacement	0,00 €	2 000,00 €	Cotisation non appelée en 2013
	Ecole de musique	0,00 €		
6558	Autres contributions obligatoires	37 020,00 €	52 520,00 €	
	SYMPA	33 000,00 €	48 000,00 €	
	Concordia chantiers bénévoles	4 020,00 €	4 520,00 €	500 € d'augmentation mais compensé par une subvention du CR Auvergne

6. Attributions de compensation

Sans évolution par rapport à 2013

Pour mémoire :

COMMUNES	Attribution de compensation 2014
Beauregard-Vendon	-13 965,92 €
Combronde	6 313,75 €
Davayat	7 987,98 €
Jozerand	-14 160,26 €
Montcel	-12 228,27 €
Prompsat	-13 010,18 €
Saint hilaire la Croix	-4 233,30 €
Saint Myon	-12 768,90 €
Teilhède	-28 054,77 €
Yssac la Tourette	-13 081,15 €
Champs	75 987,36 €
Gimeaux	-6 417,58 €

7. Compte 617 Etudes et recherches

Etude PLH : Montant total 27 260 € TTC (Aide CG63 : 8 661 €, FEDER : 9 812 €)

Solde de l'aide PLH :

- Solde CG63 : 4.330 €
- Solde FEDER : 9.812 €

Enquête publique CHAMPS : 1 000 €

Solde missions réorganisation Champs et Gimeaux : 1 500 €

8. Communication

Article	OPERATION	Total
6156 Maintenance	CAMPAGNE DE REFERENCEMENT 2014/2015 SITE INTERNET	600,00 €
	RENOUVELLEMENT NOM DE DOMAINE ET HEBERGMENT CCCC	720,00 €
	RENOUVELLEMENT NOM DE DOMAINE ET HEBERGMENT COMMUNES	1 320,00 €
Total 6156 Maintenance		2 640,00 €
6237 Publication	BULLETIN D'INFO JUIN 2014	1 200,00 €
	CARTE DE VŒUX	300,00 €
	CARTES DE VISITE	300,00 €
	LETTRE N°17 DE JANVIER 2014 (3 850 exemplaires)	2 573,36 €
	MARQUE PAGE MEDIATHEQUE	168,00 €
	REFONTE SITE INTERNET	4 200,00 €
Total 6237 Publication		8 741,36 €
6236 Imprimés et publicités	OBJET PUBLICITAIRES (conférencier, porte clés,.....)	1 800,00 €
Total 6236 Imprimés et publicités		1 800,00 €
Total général		13 181,36 €

9. Charges financières et remboursement de la dette en capital

Il s'agit des intérêts d'emprunt. Les emprunts en cours de remboursement sont les suivants :

Objet de la recette	Date de 1ère échéance	Durée	Taux	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Annuité à payer au cours de l'exercice	DONT	
							Intérêts	Capital
FINANCEMENT DE TRAVAUX DE VOIRIE	15/03/2003	15	4.600000%	T	150 000.00	13 898.80	2 122.55	11 776.25
DEPENSES INVESTISSEMENT	1/02/2002	21	5.800000%	A	167 693.92	14 127.57	5 128.82	8 998.75
					317 693.92	28 026.37	7 251.37	20 775.00

Pour mémoire l'emprunt lié à l'EHPAD a été transféré au budget annexe EHPAD du CIAS (voir paragraphe sur le CIAS)

Le total des charges financières pour 2013 devrait s'établir à environ 7 300 €.

Le recours à une ligne de trésorerie avec un maxi de tirage à hauteur de 600.000 € est programmé si besoin, soit une charge financière de 2.000 € d'intérêts (encours moyen de 200 000 € sur 10 mois).

Code	N° de contrat	Libellé	2014	2015	2016
2	MON142414EUR/014241	DEPENSES INVESTISSEMENT	14 127.57	14 127.65	14 127.67
1	071478201	FINANCEMENT DE TRAVAUX DE VOIRIE	13 898.80	13 898.80	13 898.80
4	00000164521	PRET PLS EHPAD CREDIT AGRICOLE	114 756.00	112 728.00	110 700.00
TOTAL			142 782.37	140 754.45	138 726.47

Libellé	2017	2018	2019	2020	2021
DEPENSES INVESTISSEMENT	14 127.57	14 127.57	14 127.56	14 127.57	14 127.41
FINANCEMENT DE TRAVAUX DE VOIRIE	13 899.20				
PRET PLS EHPAD CREDIT AGRICOLE	108 672.00	106 644.00	104 616.00	102 588.00	100 560.00
	136 698.77	120 771.57	118 743.56	116 715.57	114 687.41

10. Autofinancement des budgets annexes et CIAS (subventions du budget général aux budgets annexes)

Les différents services à la population, dont l'activité est retracée dans les budgets annexes nécessitent pour la plupart une subvention d'équilibre du budget général vers les budgets annexe.

➤ Subventions au CIAS (Annuité prêt EHPAD + fonctionnement CIAS) :

- Différence entre annuité d'emprunt du prêt PLS et loyer versé par le budget annexe EHPAD :

Montant de l'annuité du prêt PLS :	106 656 €
Montant de la charge autorisée par l'autorité de tutelle :	- 20 000 €
Montant de la subvention au budget annexe EHPAD du CIAS :	86 656 €

- Financement du poste de directrice du CIAS (0,5 ETP) : 17 000 €
- Frais de fonctionnement divers (formations, logiciel comptable,...) : 5 600 €

Le total des subventions au CIAS s'élève à : 109 256 €

➤ Zone d'Activités :

Perspectives de commercialisation 2014 :

	Surface	prix /m²	Prix total HT	Prix revient moyen	Sortie du stock
EXTENSION TTMB	1997	15	29 955,00 €	24,36	48 646,92 €
VIALTER	1330	16	21 280,00 €	24,36	32 398,80 €
AES TP	7300	15	109 500,00 €	24,36	177 828,00 €
LIVRADOISE	5000	16	80 000,00 €	24,36	121 800,00 €
POUZADOUX	1393	26,5	36 914,50 €	24,36	33 933,48 €
LIMOUJOUX SALAISSONNERIE	9000	9,5	85 500,00 €	9,5	85 500,00 €
	1997		363 149,50 €		500 107,20 €
			PARTICIPATION BUDGET GENERAL 2012	136 957,70 €	

La subvention de la communauté de communes sur la vente des terrains s'élève donc à environ 137 000 €

➤ Budget jeunesse :

Le besoin de financement 2013 s'élevait à 211 000 €. Le besoin de financement 2014 s'élèverait 337 000 €. L'augmentation s'explique comme suit :

○ Temps d'Activités Périscolaires - TAP

Dossier supplémentaires - logiciel	300,00 €		
Salaires TAP supplémentaire	41 568,21 €		
Développement d'animations avec intervenants (musique, comédie musicale, danse, ...)	15 500,00 €		
Fonds d'amorçage solde première année 2013		15 400,00 €	
Fonds d'amorçage porchainne rentree 2014		5 000,00 €	
Aide spécifique CAF - PSO TAP		20 845,91 €	
TOTAL TAP	57 368,21 €	41 245,91 €	- 16 122,30 €

Pour information, selon bilan 2013, le cout brut des TAP pour 340 enfants sur 4 mois = 16 500 €, soit environ 120 € / enfant sur une année (sans intervenants extérieurs payants).

Au final sur une année pleine le cout brut des TAP pour 600 enfants = 75 000 € + 15 500 € = 90 500 €

Aide PSO = 32 400 €

Solde = 58 100 €

○ ALSH

▪ ALSH existants

Evolution masse salariale (GVT) 3 %	11 600,00 €		
Augmentation tarifs remboursement des repas de 3 % des tarifs	1 132,00 €		
Rallongement séjours Neige et été	1 000,00 €		
Suppression de l'aide au transport (CTDD) année blanche	12 000,00 €		
Nouvelles modalités de calcul des mise à disposition de locaux	- 5 400,00 €		
Investissement (planning 3 500 €, TBI 6 400 €, matériel pédagogique 2 800 €)	8 921,62 €		
TOTAL AUTRES	29 253,62 €	- €	- 29 253,62 €

▪ Ouverture d'un site sur le RPI Champs- Saint-Agoulin :

logiciel delta enfance - site supplémentaire	300,00 €		
Alimentation et petite équipement et pharmacie	360,00 €		
Repas Saint Agoulin	2 303,00 €		
Transport Saint Agoulin (30 € par sorties) + sortie	1 260,00 €		
Salaires Ouverture ST Agoulin	20 550,00 €		
PSO St Agoulin		1 715,00 €	
Participation Commune		500,00 €	
Participation familles periscolaire		1 700,00 €	
Participation familles Saint Agoulin		5 000,00 €	
TOTAL SAINT AGOULIN	24 773,00 €	8 915,00 €	- 15 858,00 €

▪ Ouverture d'un site sur Jozerand le mercredi :

Ouverture de Jozerand le Mercredi (salaires supplémentaires)	3 050,00 €		
Transport vers Saint-Agoulin 68 € TTC x 14 mercredi = 952 €			
Nécessite d'orienter les enfants sur ALSH de Saint-Agoulin			- 3 050,00 €
TOTAL JOZERAND MERCREDI	3 050,00 €	- €	- 3 050,00 €

○ Relais d'Assistants Maternels :

Augmentation masse salariale GVT 3 %	1 300,00 €		
Nouveaux amortissements (logiciel et materiel informatique)	480,46 €		
Réparation volets roulants baie vitrées	5 000,00 €		
PSO supplémentaire suite au passage à temps plein sur la CAF		3 000,00 €	
TOTAL RAM	6 780,46 €	3 000,00 €	- 3 780,46 €

○ Micro crèche

Masse salariale : EJE à compter du 1er juin 1 ETP CAP Petite enfance à compter du 1er juillet 1 ETP Auxiliaire puer à compter du 1er juillet 1,6 ETP Réfèrent Tech à compter du 1er juin 0,4 ETP salaires entre juin et aout : 27 615 €	73 500,00 €		
Autres dépenses fonctionnement	16 700,00 €		
PSU et familles		28 500,00 €	
PSE Crèche		20 800,00 €	
TOTAL MICROCRECHE	90 200,00 €	49 300,00 €	- 40 900,00 €

○ Partenariat multi accueil de Cellule

Remboursement Viaduc (augmentation cout de la place par rapport au prévisionnel)	5 000,00 €		
PSE viaduc (réliquat 2012 versé en 2013)	5 193,42 €		
TOTAL LE VIADUC	10 193,42 €	- €	- 10 193,42 €

Le total des besoins de financements **nouveaux** s'élève donc à 126 000 €.

➤ **Budget social (hors SAD) :**

Pour mémoire à partir de l'exercice 2010, le budget du service d'aide à domicile est retracé dans un budget annexe indépendant selon la nomenclature M22.

Le budget social retrace donc désormais l'activité :

- Du service de portage de repas
- Du bus des montagnes / transport à la demande en partenariat avec les taxis
- Du service de téléassistance

Dès 2009, une comptabilité analytique extracomptable a été tenue entre les différents services du budget social. Cette comptabilité analytique a permis de déterminer le résultat (excédent ou déficit) de fonctionnement des différents services du budget social M14.

	2012	2013
Portage de repas	-7 444,12 €	-10 264,33 €
Téléassistance	-2 236,99 €	-2 064,38 €
Transport à la demande	-4 614,00 €	-4 484,72 €
	14 295,11 €	-16 813,43 €

Les excédents de fonctionnement reportés permettent d'absorber le déficit 2013, mais ne permet pas d'équilibrer le budget 2014. L'excédent de fonctionnement reporté en 002 au BP 2014 est de 5 345,66 €
Il convient donc de prévoir une subvention d'équilibre d'environ 15 000 €.

➤ **Le budget SAD en M22 : Totalemment indépendant**

Le déficit d'exploitation 2012 s'élevait à 29 484,52 €. Compte tenu des excédents de fonctionnement reporté le déficit cumulé 2012 s'élevait à 11 718,70 €. L'autorité de tarification a autorisé al reprise du déficit 2012 sur l'exercice 2014, car compensée par une subvention de l'ARS (acompte 1).

Le déficit d'exploitation 2013 s'élève à 17 721.49 €. Il sera proposé aux autorités de tarification de reporter le déficit 2013 sur l'exercice 2015.

➤ **Immobilier d'entreprise :**

Pas de besoin de financement. Ce budget s'auto équilibre par les loyers versés par Auvergne BIO et ASCONIT CONSULTANTS.

TABLEAU À DOUBLE ENTRÉE (Échéance sur 10 ans)

Rappel de la sélection

Tri par libellé

Code	N° de contrat	Libellé	2013	2014	2015
1	7739921	CAISSE EPARGNE	11 493.24	11 493.24	11 493.24
2	00000761307	EMPRUNT CA BATIMENT ASCONIT		30 713.24	30 713.24
TOTAL			11 493.24	42 206.48	42 206.48

B. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1. Evolution des recettes de fonctionnement entre 2011 et 2013 (hors produits exceptionnels et TEOM)

	2011	2012	2013
Contributions directes (TH,CVAE, FB FNB, IFER)	1 516 129,00 €	1 371 353,00 €	1 452 453,00 €
CVAE		156 704,00 €	180 694,00 €
TASCOM IFER		55 072,00 €	20341+33595= 53 936,00 €
Etat compensation au titre de la TP / exo TF	47 600,00 €	53 926,73 €	48 133,00 €
FNGIR	-470 537,00 €	-502 000,00 €	-553 785,00 €
<i>Sous-total fiscalité</i>	<i>1 093 192,00 €</i>	<i>1 135 055,73 €</i>	<i>1 181 431,00 €</i>
FDPTP	25 099,60 €	21 481,44 €	17 875,83 €
Dotations d'intercommunalité	494 136,00 €	503 684,00 €	511 629,00 €
Dotation compensation	85 784,00 €	84 539,00 €	82 988,00 €
Transfert charges (compensation négative)	146 026,58 €	117 920,33 €	117 920,33 €
Part frais généraux des budgets annexes	43 541,00 €	46 922,00 €	52 468,41 €
Recettes nettes	1 887 779,18 €	1 909 602,50 €	1 964 312,57 €

2. Dotations d'intercommunalité

La loi de finances 2014 a institué la première baisse historique des dotations aux collectivités locales qui introduit une contribution des collectivités à l'effort de redressement des comptes publics à travers une diminution des dotations que leur verse L'Etat (1,5 milliard en 2014) et un nouveau coup de rabot en 2015 de 1,5 milliard d'euros supplémentaires.

Pour 2014, cette répartition s'établit donc de la manière suivante :

- Bloc communal (communes et EPCI) : 840 millions d'euros (soit 56 % de la contribution totale) ;
- Départements : 476 millions d'euros (32 %) ;
- Régions : 184 millions d'euros (12 %).

Au sein du bloc communal, l'effort est réparti entre chaque commune et chaque EPCI à fiscalité propre proportionnellement à ses recettes réelles de fonctionnement (RRF).

La clé de répartition entre les communes et les EPCI correspond donc à la part des recettes réelles de fonctionnement respective des communes et des EPCI.

En 2011, sur un total de 109,6 Md€, les recettes réelles de fonctionnement des communes s'élevaient à 77 Md€, et celles des EPCI à fiscalité propre à 32,6 Md€, soit un poids respectif de 70 % et 30 %.

Cette clé de répartition 70/30 a été conservée en loi de finances 2014.

Appliqué au montant de l'effort demandé au bloc communal (840 M€), cette clé aboutit à la répartition suivante :

- une participation de 588 M€ pour les communes (70 %),
- une participation de 252 M€ pour les EPCI à fiscalité propre (30 %).

Le montant du prélèvement sur la dotation d'intercommunalité devrait s'élever selon l'AMF à 1,1 % des recettes réelles de fonctionnement corrigées (Recettes réelles comptes classes 7 + Atténuation de charges - Attributions de compensations positives - FNGIR – mise à disposition de personnels facturés dans le cadre de mutualisation de services.)

Le DOB a été calculé avec une baisse de 2 % (soit environ 10 000 € de prélèvement sur la dotation d'intercommunalité)

3. Contributions directes

LE DOB a été construit sur la base d'une revalorisation des bases cadastrales de 0,9 % (LF 2014)

	bases 2013	taux 2013	Produit 2013	bases 2014 revalorisées (0,9%)	Coefficient de variation	taux simulés 2014	Produit 2014	Variation 2013/2014
CFE	3 115 248	23,15%	721 180 €	3 143 285 €	1,000000	23,15%	727 671 €	6 491 €
					KVTMP taux TH			
TH	6 718 375	9,55%	641 604 €	6 778 840 €	1,000000	9,55%	647 379 €	5 775 €
FNB	245 290	7,88%	19 328 €	247 498 €	1,000000	7,88%	19 503 €	175 €
FB	5 978 229	0,952%	56 912 €	6 032 033 €	1,000000	0,952%	57 425 €	513 €
		SOUS TOTAL	1 439 023,32 €			SOUS TOTAL	1 451 977,55 €	
IFER			31 991,00 €				31 991,00 €	- €
TASCOM			20 341,00 €				20 341,00 €	- €
CVAE			180 694,00 €				194 099,00 €	13 405,00 €
TAFNB			10 562,00 €				10 562,00 €	- €
		PRODUIT FISCAL BRUT	1 682 611,32 €				1 708 970,55 €	13 405,00 €
		<i>FNGIR</i>	<i>-531 573,27 €</i>			<i>FNGIR</i>	<i>-553 785,00 €</i>	
		<i>Exonération autoentrepreneurs</i>				<i>Exonération autoentrepreneurs</i>	<i>-6 528,00 €</i>	
		<i>Révisions de VL à la baisse</i>				<i>Révisions de VL à la baisse</i>	<i>-5 301,35 €</i>	
		PRODUIT FISCAL NET	1 151 038,05 €				1 143 356,20 €	-7 682 €

➤ TLE

Reversement TLE ZA La Varenne : 10 000 €

➤ Fonds de péréquation intercommunale des ressources

Compte-tenu de la montée en charge du fonds, le FPIC (prélèvement) passerait de 5 614 à 9 000 €.

➤ TEOM

Le principe de neutralité est conservé, l'augmentation du produit appelé par le SBA doit être couverte par l'augmentation des bases.

➤ Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement brute prévisionnelle (virement à la section d'investissement + dotation à l'amortissement) s'élève à 346 120 €,

La CAF nette 2013 (après remboursement du capital de la dette), disponible pour les nouvelles dépenses, s'élève à 325 300 €

L'autofinancement disponible (après intégration du FCTVA sur les RAR dépenses) s'élève à : 550 700 €

Ce montant doit couvrir :

- Les investissements autofinancés sans emprunt (dont la voirie pour une moyenne de 335 000 € / an)
- Les nouvelles annuités d'emprunt

LES INVESTISSEMENTS 2014

CAF NETTE		Projets identifiés	Commentaire	Besoin de financement (dépenses - recettes)	Avis du conseil communautaire
EBE	307 119,36 €	Médiathèque et Centre de ressources du Pays des Combrailles	Fin des marchés de travaux, mobilier et SIGB inscrit en RAR dépense En nouvelle dépense : divers petits aménagements	5 054,18 €	
CAF BRUTE = EBE + amortissements	346 119,36 €	Budget annexe ZA	Avance assurant le préfinancement des travaux		
FCTVA sur RAR dépenses	225 371,98 €	Voirie des communes	Programme FIC 2014 + Travaux sur marchés à bon de commandes voir liste en annexe	437 134,31 €	
REMBOURSEMENT DE LA DETTE en CAPITAL	-20 775,00 €	Voirie communautaire	RAR : Voie accès chantier microcrèche (structure) Terrain emprise liaison Aize varenne Mur soutènement ancien EHPAD	17 676,69 €	
		Voirie communautaire	Giratoire Sud Liaison Aize Varenne	220 467,33 €	A reporter en 2015 (ou programmer partiellement) en fonction des subventions que le CG63 pourra attribuer en 2014
		Voirie communautaire	Aménagement RD 223 ZA la Varenne	190 511,57 €	
		Ecole de musique	En RAR : marché de maîtrise d'œuvre Nulle dépense : travaux et frais divers	16 396,54 €	
		Bureau	Renouvellement annuel du parc informatique Logiciel RH Divers aménagements de bureaux (mobilier)	6 888,22 €	
		Microcrèche	RAR : Travaux Nouvelle dépense : mobilier et équipements	61 672,06 €	
		Etude cuisine centrale	Etude cuisine centrale	30 000,00 €	
		Siège communautaire	RAR - marché de maîtrise d'œuvre jusque la phase DCE Division immeuble + règlement copropriété	3 068,00 €	
		Locaux techniques	Besoins : - stationnements minibus, véhicule portage de repas, scène mobile, archives éliminables, matériel exposition, armoire frigorifique portage de repas, ... 150 000 € - financé par emprunt		
		Sites d'intérêt communautaire	RAR : Travaux fort de prompsat		
CAF NETTE	550 716,33 €	TOTAL		988 869 €	
		SOLDE		-438 152,56 €	

Liste travaux opération 04 VOIRIE

COMBRONDE / MONTCEL / CHARBONNIERE	Voie commune - Charbonnière / Combronde / Montcel
COMBRONDE	Trottoirs RD 223 Arrêts bus
COMBRONDE	Rue DAVAUD
COMBRONDE	Rue Davaud phase 2
COMBRONDE	Chemin du Randonnier
DAVAYAT	VC dite de la Sagne
DAVAYAT	Rue des Grelettes ? non inclus dans la dépense ? A voir ?
SAINT-MYON	Caniveau Rue du Clos
SAINT-MYON	Rue des Varennes
BEAUREGARD-VENDON	Rue du Champs Bury
JOZERAND	Programme FIC 2014
GIMEAUX	Programme FIC 2014
CHAMPS	Programme FIC 2014
MONTCEL	Programme FIC 2014
DAVAYAT	Aménagement voie bus parking Davayat
YSSAC	Aménagement de sécurité RD
SAINT-MYON	Chemin des ranpans (renforcement chemin)
COMBRONDE	Renforcement chemins

D201402247-01 Micro-crèche : avenant n°1 au marché de travaux avec l'entreprise OBM – Lot n°2 « Bâtiment industrialisé ».

Par délibération en date du 07/10/2013, le conseil communautaire a approuvé la signature d'un marché de travaux avec l'entreprise OBM pour la construction de la micro crèche intercommunale située à Davayat.

Dans le cadre de la préparation du marché, il s'avère nécessaire de faire un certain nombre de modifications :

- Remplacement de deux robinets classiques par des mitigeurs infra rouge dans les sanitaires (WC du personnel et public), suite aux préconisations des Services Vétérinaires : plus-value de + 626,67 € HT ;
- Remplacement d'une fenêtre par une porte vitrée au niveau du coin réchauffe, suite à une préconisation des Services Vétérinaires, pour permettre que les livraisons se fassent directement dans le coin réchauffe évitant ainsi de traverser la salle d'activités : plus-value de + 887,50 € HT ;
- Aménagement d'un placard intégré dans le local rangement avec étagères afin de faciliter le stockage du matériel, des couches... : plus-value de + 990,00 € HT ;
- Remplacement de l'isolant sous dalle par un isolant pour plancher chauffant, permettant d'obtenir une mise en œuvre plus simple et techniquement meilleure : moins-value de - 2 672,50 € HT ;
- Remplacement de la VMC double flux à rendement de 85 % par une VMC double flux à rendement 65%, permettant de réduire son montant tout en respectant les normes imposées par la RT 2012 (réglementation thermique) : moins-value de - 5 512,50 € ;
- Remplacement des chasses d'eau par bouton poussoir pour WC baby par des chasses d'eau avec réserve, permettant de faire une économie tout en respectant les normes : moins-value de - 1 643,75 € HT ;
- Optimisation du chauffage en installant un système de réglage distinct pour réguler les températures des salles de repos et du reste du bâtiment, permettant ainsi d'obtenir une moins-value sur le coût global et de faciliter la mise en œuvre du plancher chauffant : moins-value de - 4 177,50 € HT.

Lot /Entreprise	Avenant	Montant du marché à l'issu du précédent avenant	Montant avenant (HT)	Nouveau montant du marché (HT)	Augmentation ou Diminution par rapport au montant initial du marché
Lot n°2 « Bâtiment industrialisé » Titulaire : OBM Constructions	N°1	298 857,00	Moins-value de 11 502,08 €HT	287 354,92 €HT	-3.85%

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- o AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise « OBM Construction » pour le lot n°2 « Bâtiment industrialisé ».

D201402247-02 Micro-crèche : avenant n°1 au marché de travaux avec l'entreprise Eurovia lot n°1 VRD.

Par délibération en date du 07/10/2013, le conseil communautaire a approuvé la signature d'un marché de travaux avec l'entreprise EURVOVIA pour la construction de la micro crèche intercommunale située à Davayat.

Dans le cadre de la préparation du marché il est apparu nécessaire de faire un certain nombre de modifications.

La commission d'appel d'offres réunie en date du 17/02/2013 accepte l'avenant n°1 au lot VRD pour la fourniture et pose de sols souples sur enrobé pour 3 785 €HT.

Lot /Entreprise	Avenant	Montant du marché à l'issu du précédent avenant	Montant avenant (HT)	Nouveau montant du marché (HT)	Augmentation ou Diminution par rapport au montant initial du marché
Lot n°1 « VRD» Titulaire : Eurovia	N°1	25 868,00€HT	plus-value de 3 785,00 €HT	29 653,00 €HT	14,63%

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise EUROVIA.

D201402247-03 Budget Général - Micro-crèche : avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre avec l'atelier NEUMANN POURTIER.

Le président expose au conseil communautaire qu'il convient de procéder à une régularisation sur le contenu de la mission de maîtrise d'œuvre confiée au groupement d'entreprises dont le mandataire est l'Atelier Neuman Pourtier pour la réalisation de la Microcrèche à Davayat. La mission EXE est remplacée par la mission VISA. En effet, la mission EXE d'un montant de 2 800 € HT a été réalisé par l'entreprise titulaire du lot n°2 « Bâtiment Industrialisé ». Il convient donc d'opérer une moins-value d'un montant de 2 800 € HT et prévoir une plus-value pour la mission VISA, d'un montant de 1 545,60€HT.

A la suite de cette modification le nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre est le suivant :

Lot /Entreprise	Avenant	Montant du marché à l'issu du précédent avenant	Montant avenant (HT)	Nouveau montant du marché (HT)	Augmentation ou Diminution par rapport au montant initial du marché
Marché de Maîtrise d'oeuvre	N°1	28 000,00 € HT	Moins-value de 1 254,40 €	26 745,60 € HT	-4,48%

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 avec le groupement d'entreprise dont le mandataire est « l'Atelier Neuman Pourtier»,
- APPROUVE la nouvelle répartition des honoraires entre les cotraitants.

D201402247-04 Budget Jeunesse : demande de subvention à la CAF pour le mobilier et l'équipement de la micro crèche.

Dans le cadre de la construction de la micro-crèche intercommunale, il convient de procéder à l'aménagement intérieur du bâtiment. Le dossier porterait sur le mobilier petite enfance et administratif, le matériel de puériculture, ainsi que sur le matériel électroménager et informatique.

La CAF et le Conseil général participent au financement de l'acquisition de ces équipements.

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES				
	Montant en euros HT	Partenaires financiers	Dépense éligible	Taux de subvention	Montant de la subvention	Taux
Dépenses d'investissement : mobilier, équipements de puériculture, électroménager, informatique	49 127,64 €	Conseil général 63	3 000,00 €	50%	1 500,00 €	3,05%
		CAF informatique	4 534,48 €	80%	3 627,58 €	7,38%
		CAF mobilier et équipements	44 593,16 €	40%	17 837,26 €	36,31%
		Autofinancement Communauté de Communes			26 162,80 €	53,25%
TOTAL	49 127,64 €	TOTAL			49 127,64 €	100%

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- APPROUVE l'achat des équipements nécessaires à l'aménagement de la micro-crèche ;
- APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès de la CAF et du Conseil général du Puy-de-Dôme.

D201402247-05 Budget Jeunesse : demande de subvention à la CAF pour l'achat d'un véhicule de service pour le Relais d'Assistants Maternels.

L'animatrice du RAM utilise le véhicule de service général de la collectivité, notamment pour les ateliers itinérants, les spectacles décentralisés,.... Ce qui engendre des difficultés de gestion de planning, de manipulations des matériels utilisés pour les ateliers et maintien de l'hygiène qui doit être irréprochable pour les enfants dans le cadre du RAM.

La CAF a indiqué qu'elle pouvait financer l'acquisition d'un véhicule pour le RAM.

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES			
	Montant en euros HT	Partenaires financiers	Dépense éligible	taux de subvention	Montant de la subvention
Véhicule utilitaire - Relais d'Assistance Maternelle	11 500,00 €	CAF	11 500,00 €	40%	4 600,00 €
		Autofinancement Communauté de Communes			6 900,00 €
TOTAL	11 500,00 €	TOTAL			11 500,00 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- APPROUVE l'achat d'un véhicule pour le Relais d'Assistants Maternels,
- APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès de la CAF 63.

D201402247-06 Budget Jeunesse : demande de subvention à la CAF pour l'acquisition d'un tableau blanc interactif pour les ALSH

Le président expose que la Communauté de communes des Côtes de Combrailles souhaite faire l'acquisition d'un tableau blanc numérique pour ses accueils de loisirs sans hébergement périscolaires et extrascolaires.

Pour rappel le tableau blanc interactif, permettra d'afficher le contenu d'un ordinateur et le contrôler directement du tableau à l'aide d'un crayon-souris ou des doigts (multitouch). Il sera relié à un ordinateur via un câble. Un vidéoprojecteur se chargera d'afficher l'écran de l'ordinateur sur le tableau blanc. Il sera ainsi possible d'effectuer à l'aide d'un stylet ou des doigts, tout ce qu'il est possible de réaliser à l'aide d'une souris, sur un format d'écran assez important.

Dans le cadre des activités périscolaires et extrascolaires, les enfants pourront se familiariser avec le numérique de manière ludique, grâce aux animations proposées par les animateurs de la Communauté de Communes, dans tous les domaines d'apprentissage (jeux scientifiques, contenu culturel, découverte de l'informatique...).

Ce projet s'inscrit donc dans une démarche de développement des équipements du service à la petite enfance et dans la mise en place des TIC. Il s'inscrit également dans le projet pédagogique de l'établissement

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Développer des activités nouvelles et de qualité au sein des ALSH,
- Permettre d'accéder à des ressources numériques sans limites (ressources culturelles, scientifiques,...),
- Favoriser l'appropriation des nouvelles technologies,
- Contribuer à l'égal accès au numérique à tous les enfants,

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES			
	Montant en euros HT	Partenaires financiers	Dépense éligible	taux de subvention	Montant de la subvention
Tableau Blanc Interactif TBI	5 345,00 €	CAF	5 345,00 €	40%	2 138,00 €
		Autofinancement Communauté de Communes			3 207,00 €
TOTAL	5 345,00 €	TOTAL			5 345,00 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès de la CAF 63.

D201402247-07 Budget Jeunesse : Ouverture de postes pour le fonctionnement de la micro-crèche intercommunale à Davayat.

Les travaux de construction du bâtiment de la micro crèche intercommunale à Davayat sont actuellement en cours. L'ouverture de l'établissement d'accueil petite enfance est prévue au 01 septembre 2014.

Afin de pouvoir lancer le recrutement, notamment sur les profils les plus recherchés, il est nécessaire d'ouvrir les postes correspondants.

Les modalités d'encadrement, qualification et effectif des professionnels intervenant dans les micro-crèches, relèvent du Code de la Santé Publique aux articles R 2324-36-1 et R2324-42.

Deux personnes doivent être présentes à tout moment lorsque le nombre d'enfants présents est supérieur à trois.

Les postes nécessaires au fonctionnement de la micro crèche, tels qu'ils sont prévus dans le projet d'établissement ; sont les suivants :

Référent technique

Le gestionnaire de l'établissement est tenu de désigner une personne physique, dénommée référent technique, pouvant être distincte des personnes chargées de l'encadrement des enfants accueillis, pour assurer le suivi technique de l'établissement ainsi que l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du projet d'accueil.

Le référent technique a pour missions d'accompagner et de coordonner l'activité des personnes chargées de l'encadrement des enfants.

Poste d'assistant social éducatif principal 1ère classe 14/35^{ème}

Personnel d'encadrement

Un poste d'Éducateur territorial de jeunes enfants à 35/35^{ème} (diplôme d'EJE)

Un poste d'Agent social 1ère classe à 35/35^{ème} (diplôme CAP petite enfance)

Un poste d'Auxiliaire de puériculture territorial 1^{ère} classe à 21/35^{ème} (diplôme d'auxiliaire de puériculture)

Un poste d'Auxiliaire de puériculture territorial 1ere classe à 35 / 35^{ème} (diplôme d'auxiliaire de puériculture)

Afin de préparer l'établissement et d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions, il est nécessaire de recruter avant l'ouverture fixée au 01 septembre 2014.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité:

- APPROUVE les créations de postes suivantes à compter du 1^{er} juin 2014.
 - un poste d'Éducateur territorial de jeunes enfants à 35/35^{ème} (diplôme d'EJE),
 - un poste d'Agent social 1^{ère} classe à 35/35^{ème} (diplôme CAP petite enfance),
 - un poste d'Auxiliaire de puériculture territorial 1^{ère} classe à 35/35^{ème} (diplôme d'auxiliaire de puériculture),
 - un poste d'Auxiliaire de puériculture territorial 1^{ère} classe à 35/35^{ème} (diplôme d'auxiliaire de puériculture).

D201402247-08 Budget Général : Autorisation à signer le marché de prestations intellectuelles : études de besoins, de faisabilité et de programmation pour la réalisation d'une cuisine centrale intercommunale avec le cabinet d'étude SPI Consultants.

Le président rappelle que le conseil communautaire par délibération en date du 17 novembre 2011, puis lors du vote du Budget primitif 2013, avait approuvé le principe de réalisation d'une étude de besoins et de faisabilité pour la création d'une cuisine centrale intercommunale.

Le contenu de l'étude et le suivant :

TRANCHE FERME : ETUDE DE BESOINS ET DE FAISABILITE

Etat des lieux – situation initiale

Il s'agit dans cette phase d'analyser les pratiques actuelles, de réaliser l'état des lieux des équipements existants et des modes d'approvisionnement. Il s'agira dans cette phase d'identifier et de connaître les équipements existants sur le territoire communautaire et qui contribuent aujourd'hui à répondre en partie à la demande. Pour chaque équipement il sera détaillé :

- état, fonctionnalité et vétusté des locaux et des matériels,
- la conformité et l'adéquation par rapport aux règles d'hygiène et de sécurité,
- la capacité théorique et les nombres de repas servis,
- les modalités de distribution ;
- la politique en matière de qualité et la politique nutritionnelle,
- les procédures d'achats et de conservation des denrées,
- les budgets et les tarifs pratiqués, participation de la collectivité, des familles, évaluation du prix de revient, du prix de vente,
- les ressources humaines (effectifs, statuts, qualification et formation).

Vérification et expression des besoins d'amélioration – formalisation des objectifs du projet

Les élus des collectivités du territoire ont un degré différent de satisfaction par rapport aux solutions et équipements auxquels ils ont actuellement recours. Il s'agira dans cette phase de mieux identifier les points d'insatisfactions, de définir les attentes et objectifs d'un service de restauration collective.

Pour chaque besoin identifié il sera ainsi réalisé une analyse de la satisfaction sur le mode d'approvisionnement actuel.

Etude de l'offre à proximité

Les possibilités offertes par l'environnement proche seront également étudiées de manière détaillée. En effet, à proximité immédiate du territoire plusieurs équipements de restauration collective (publics ou privés) sont en cours de construction ou en fonctionnement.

Il conviendra donc d'étudier les possibilités offertes par ces structures en précisant de manière détaillée les prestations qu'elles sont en mesure de proposer et de vérifier si elles sont en adéquation avec les besoins et objectifs que la collectivité s'est fixés.

Etude de besoins et de faisabilité (faisabilité technique et économique)

Il s'agira dans cette phase de préciser, de quantifier et de qualifier le besoin et de proposer dans des scénarii des modes d'organisation possibles pour répondre à ces besoins

- L'étude devra donc préciser :
- Les types de structures et publics concernés,
- Le potentiel en nombres de repas,
- Les types de repas et éventuellement les spécificités et prestations particulières (pique niques pour les enfants des ALSH par exemple),
- Le ou les lieux de production possible en fonction de l'existant, des possibilités foncières et du mode de distribution,
- Les modes de distribution envisageables (restauration directe ou restauration différée, solutions mixtes....),
- Les systèmes de transport, de remise et de maintien en température,
- Les modes d'approvisionnement répondant aux objectifs de la collectivité,
- Les objectifs de capacité de production
- Les moyens humains nécessaires

Le prestataire proposera plusieurs scénarii d'organisation possible avec une analyse détaillée de chaque scénario. Chaque scénario sera accompagné d'une comparaison multi-facteurs (investissement, rentabilité, souplesse, coûts de fonctionnement, ressources humaines, valorisation en utilisant des moyens matériels et humains existants.....).

Une attention toute particulière sera apportée aux aspects économiques

- frais de fonctionnement (compte d'exploitation prévisionnel pluriannuels).
- personnel : effectif, horaires, coût.
- prix prévisionnel du repas.

Etude sur le portage juridique

Les besoins de restauration collective relevant de compétences détenues par plusieurs collectivités, il sera nécessaire d'étudier comment juridiquement rendre possible cette opération, si la faisabilité du projet était confirmée.

Le prestataire procédera à une analyse comparative détaillée et argumentée sur les modes de gestion possible. Dans les possibilités de gestion on trouvera notamment l'étude de la faisabilité d'une SPL (société publique locale).

TRANCHE CONDITIONNELLE : PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE de l'opération

La Commission d'appel d'offre réunie le 17/02/2014 a décidé de retenir l'offre du cabinet SPI pour un montant de 24 960 € HT se décomposant comme suit :

- Tranche ferme : 19 630 €HT
- Tranche conditionnelle : 5 330 €HT

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité:

- o AUTORISE le Président à signer le marché avec l'entreprise SPI Consultant Ingénierie et Conseil en Restauration Collective pour un montant total 24 960 € HT,
- o PRECISE que l'exécution de la prestation portera uniquement dans un premier temps sur la tranche ferme.

D201402247-09 Participation au Pôle Métropolitain Clermont Ferrand Vichy en tant qu'EPCI associé.

Le président rappelle que les membres du bureau communautaire en compagnie des élus de Manzat Communauté ont reçu le 10 décembre 2013 les représentants du Pôle métropolitain Clermont Vichy.

Les principales motivations de la création de ce regroupement sont :

- La Définition de stratégies communes, la valorisation des politiques publiques,
- La Participation à des appels à projet à l'échelle nationale,
- Le Partage d'expériences, de connaissances au niveau régionale, voire nationale.

Le président souligne l'intérêt de se positionner par rapport au Pôle Métropolitain Clermont Ferrand Vichy qui se veut un outil de réflexion, de cohérence et de coordination territoriale pour appréhender au mieux les orientations futures dans les domaines des déplacements, du développement économique.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité:

- APPROUVE le principe d'adhésion de la communauté de communes en intégrant la commission des EPCI souhaitant être associés,

Débat d'orientation budgétaire	2
D201402247-01 Micro-crèche : avenant n°1 au marché de travaux avec l'entreprise OBM – Lot n° 2 « Bâtiment industrialisé »	16
D201402247-02 Micro-crèche : avenant n°1 au marché de travaux avec l'entreprise Eurovia lot n°1 VRD.	17
D201402247-03 Budget Général - Micro-crèche : avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre avec l'atelier NEUMANN POURTIER.	17
D201402247-04 Budget Jeunesse : demande de subvention à la CAF pour le mobilier et l'équipement de la micro crèche.....	18
D201402247-05 Budget Jeunesse : demande de subvention à la CAF pour l'achat d'un véhicule de service pour le Relais d'Assistants Maternels.....	19
D201402247-06 Budget Jeunesse : demande de subvention à la CAF pour l'acquisition d'un tableau blanc interactif pour les ALSH	19
D201402247-07 Budget Jeunesse : Ouverture de postes pour le fonctionnement de la micro-crèche intercommunale à Davayat.....	20
D201402247-08 Budget Général : Autorisation à signer le marché de prestations intellectuelles : études de besoins, de faisabilité et de programmation pour la réalisation d'une cuisine centrale intercommunale avec le cabinet d'étude SPI Consultants.	21
D201402247-09 Participation au Pôle Métropolitain Clermont Ferrand Vichy en tant qu'EPCI associé.....	23

Le Président,
M. Michel CHAMALET.

Le Secrétaire de séance,
M. Daniel CHANEBOUX.

Les délégués,

Combronde M LAMBERT	Combronde M. LANORE	Combronde M. LAMOUREUX	Combronde M. TARDIF
Beauregard Vendon M. GADET	Beauregard Vendon M. LAUBIE	Beauregard Vendon M. BOURBONNAIS	Champs M. PIGNEUR
Davayat M. CAILLET	Davayat M. CHOMET	Davayat M. CHAMALET	Gimeaux M. GUILLOT
Gimeaux M. COHADE	Jozerand M. CHANEBOUX	Jozerand M. TARDIF	Montcel Mme FALEMPIN
Montcel M. MOMPIED	Prompsat M. SECOND	Prompsat M. MOREL	Saint Hilaire la Croix M. FAVODON
Saint Hilaire la Croix Mme DEFOSSÉ	Saint Myon M. MUSELIER	Saint Myon Mme JACQUART	Teilhède M. SIMON
Teilhède M. CHARBONNEL	Yssac la Tourette Mme LAMAISON	Yssac la Tourette Mme DÉAT	Champs